

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 2 de 15

Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propane-2-one; propanone
 Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07-GHS09

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer vapeur. aérosol..
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P391	Recueillir le produit répandu.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 3 de 15

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	10 - < 15 %
67-64-1	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67	
606-001-00-8	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119471330-49		
204-065-8	oxyde de diméthyle, éther méthylique	10 - < 15 %
115-10-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
603-019-00-8	Flam. Gas 1; H220	
01-2119472128-37		
231-175-3	zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques)	5 - < 10 %
7440-66-6	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
030-001-01-9	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	
215-535-7	xylène	5 - < 10 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-38	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H312 H332 H315	
203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5 - < 10 %
108-65-6	R10	
607-195-00-7	Flam. Liq. 3; H226	
265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas	1 - < 5 %
64742-48-9	Xn - Nocif R10-65-66	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304	
01-2119486659-16		
919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	< 1 %
	Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R10-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
202-849-4	éthylbenzène	< 1 %
100-41-4	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif R11-20	
601-023-00-4	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4; H225 H332	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas:

Note P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7).

Le produit ne contient pas de substances SVHC répertoriées.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 4 de 15

repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement : Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas provoquer de vomissement. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer les vêtements imprégnés. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d' explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 5 de 15

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : substances radioactives. matières infectieuses. Peroxydes organiques Solides comburants (oxydants) Liquides oxydants Solides auto-inflammables. Substances inflammatoires. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10-30°C Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
7429-90-5	Aluminium (métal)	-	10		VME (8 h)	
100-41-4	Éthylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
		-	1000		VME (8 h)	
	- Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1500		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 6 de 15

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
100-41-4	Éthylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques. DIN EN 166

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

gants à manchette en caoutchouc. DIN EN 374

Matériau approprié:

(période de latence: >=4h):

Caoutchouc butyle. (0,5mm)

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de :

dépassement de la valeur limite

Génération/formation d'aérosols

ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Type A/P3

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 7 de 15

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	N/A
------------	-----

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N/A
--	-----

Point d'éclair:	non déterminé
-----------------	---------------

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température d'inflammation:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	0,7562 g/cm ³
----------	--------------------------

Hydrosolubilité:	non miscible
------------------	--------------

Viscosité dynamique:	N/A
----------------------	-----

Teneur en solvant:	84,50 % - Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
--------------------	---

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le produit est stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 8 de 15

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat.	RTECS
	dermique	DL50	20000 mg/kg	Lapin.	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat.	MSDS extern
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	309 mg/l	Rat.	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	3523 mg/kg	Rat.	MSDS extern
	dermique	DL50	12126 mg/kg	Lapin.	MSDS extern
	par inhalation vapeur	CL50	(27,124) mg/l	Rat.	MSDS extern
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	par voie orale	DL50	8532 mg/kg	Rat.	RTECS
	dermique	DL50	7500 mg/kg	Lapin.	
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	1728 ppm	Rat.	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas				
	par voie orale	DL50	>5000 mg/kg	Rat.	ECHA dossier
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin.	ECHA dossier
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	par voie orale	DL50	>15000 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	dermique	DL50	3400 mg/kg	Rat.	Echa dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	13,1 mg/l	Rat.	Echa dossier
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat.	GESTIS
	dermique	DL50	>20000 mg/kg	Lapin.	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	6,2 mg/l	Rat.	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propane-2-one; propanone), (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 9 de 15

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas:

Toxicité orale subaiguë NOEL = 500 mg/kg (Rat.)

Toxicité chronique par inhalation NOAEC = 1402 mg/m3 (Rat.)

Toxicité dermique subaiguë NOEL = 200 mg/kg (Lapin.)

acétone; propane-2-one; propanone:

Toxicité orale subchronique (90d): NOAEL = 900mg/m3 (Rat.)

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxicité chronique par inhalation: NOAEL = 47106mg/m3 (Rat.)

OECD Guideline 452

xylène:

Toxicité orale subchronique (Rat.) LOAEL = 150mg/kg

acétone; propane-2-one; propanone:

Toxicité orale subchronique (90d): NOAEL = 900mg/m3 (Rat.)

éthylbenzène:

Toxicité orale subchronique (90d): NOAEL = 75 mg/kg (Rat.)

Toxicité chronique par inhalation (24 m): NOAEC = 75 ppm (Rat.)

Lit.: ECHA dossier

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vivo disponible.

Toxicité pour la reproduction: NOAEL = 20000 mg/m3 (Rat.)

Toxique pour le développement / effets tératogènes NOAEL = 23900 mg/m3 (Rat.)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) = négatif.

oxyde de diméthyle, éther méthylique:

Toxique pour le développement / effets tératogènes: NOAEL = 5000ppm

Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vivo disponible.

xylène:

Toxique pour le développement / effets tératogènes : NOAEL = 500ppm (OECD Guideline 414)

éthylbenzène:

OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test) = négatif.

OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) = négatif.

Lit: ECHA Dossier

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 10 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	MSDS extern
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	12600 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>4100 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	>4400 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,6 mg/l	96 h		MSDS extern
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	2,2 mg/l	72 h		
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS extern
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	161 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	>= 1000 mg/l	96 h	common alga	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	408 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité bactérielle aiguë		(>=1000 mg/l)	0,5 h		
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA dossier
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Echa dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	4,1 mg/l	72 h		Echa dossier
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	10-22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Echa dossier
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,1 mg/l	96 h	Menidia menidia	ECHA Dossier
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	GESTIS
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	1,8-2,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité bactérielle aiguë		(7,7 mg/l)		Skeletonema costatum	ECHA Dossier

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 11 de 15

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	5%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
1330-20-7	xylène			
	ASTM D1252-67	81%	5	
	COD/ThOD			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	90%	28	ECHA-Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
100-41-4	éthylbenzène			
	ISO 14593-CO2-Headspace Test	79	28	ERCHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,07
1330-20-7	xylène	3,82
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,43
100-41-4	éthylbenzène	3,6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	4,9-25,9		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 12 de 15

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés


150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1




Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité exceptés: E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): LQ 2

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantité exceptés: E0

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 13 de 15

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2, see SP63

Marine polluant:	YES
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité exceptés: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
Étiquettes:	2.1



Dispositions spéciales:	A145 A167 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité exceptés: E0

Passenger-LQ: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui
---------------------------------	-----



Matières dangereuses: zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées), Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 14 de 15

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 81,55 %, La directive COV 2004/42/CE: 616,681 g/l

Information supplémentaire

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).
directive aérosol (75/324/CEE).Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières
dangereuses : Appendix I, Part 2, No 8 (Seveso II)**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1,0 Première publication 03.04.2014

Abréviations et acronymesADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European
Agreement concerning the

International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de
fer (Regulations

Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
20	Nocif par inhalation.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Metaflux 70-42 Zinc-Alu Spray

Date d'impression: 20.06.2014

Code du produit: 70-42

Page 15 de 15

- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)